

Bon à savoir « Accessibilité »

ZA1

-  Gare SNCF
-  Hôtel de Ville
-  Kennedy
-  Arcole
-  Colline
-  Cassini
-  Appert
-  Chevreul
-  Les Noires
-  Cormier Haut
-  Sorinières
-  Le Cormier
-  Parc 5*

ZA2

-  Gare SNCF
-  Parc des Prairies
-  La Dabardière

 Arrêt accessible

Seuls les arrêts identifiés par le pictogramme  sont accessibles. En dehors de ces arrêts le conducteur ne pourra ni prendre, ni déposer une personne en fauteuil roulant.

La montée dans le bus avec un fauteuil roulant se fait par la porte arrière du véhicule ou la porte du milieu pour un véhicule 3 portes.

Il n'y a qu'une seule place par bus (2 pour le bus électrique). Par conséquent, si elle est déjà occupée, il vous faudra attendre le bus suivant.

Que vous soyez un voyageur occasionnel ou abonné, vous devez comme tout client du réseau Choletbus, faire valider votre titre de transport auprès du conducteur, soit par la personne qui vous accompagne, soit par un autre client présent dans le bus.

Pour signaler votre intention de descendre, vous avez à proximité de votre place dans le bus une sonnette spéciale. Le conducteur aura en retour l'information que vous souhaitez descendre et se présentera au prochain arrêt accessible pour sortir la rampe.

Bon voyage en Choletbus.



**Pour tout renseignement :
Application Choletbus**

www.choletbus.fr / contact@choletbus.fr

Allô Choletbus : 02 41 62 65 65

Espace Choletbus - Parvis Hôtel de Ville

Ouvert le lundi de 13h30 à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h, et le 1^{er} et dernier samedi du mois de 9h à 12h.

Choletbus

TPC
Transports Publics du Choletais

Dessertes "express" zones d'activité

ZA1

Le Cormier

ZA2

La Dabardière



Horaires applicables à partir du 24/08/26



Les horaires indiqués peuvent varier en fonction des conditions de circulation.

Les lignes ZA1 et ZA2 sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant aux arrêts indiqués (cf. verso).

CHOlet agglomération

2 lignes pour relier les zones d'activité du Cor

ZA1 Hôtel de Ville ↔ Le Cormier

Du lundi au vendredi

A certains horaires, liaison directe entre la Gare SNCF et la ZI du Cormier

→ vers Le Cormier

		a						
Gare SNCF	7:13	7:27	-	8:13	8:38	-	-	-
Hôtel de Ville	7:20	7:35	8:00	8:17	-	-	-	-
Kennedy	-	7:42	8:05	8:22	-	-	-	-
Arcole	7:29	7:47	8:10	8:27	-	12:01	12:45	13:15
Cassini	7:32	7:50	8:13	8:30	8:48	12:05	12:49	13:19
Cormier Haut	7:35	7:53	8:16	8:33	8:51	12:08	12:52	13:22
Le Cormier	7:37	7:55	8:18	8:35	8:53	12:10	12:54	13:24

a : Dessert l'arrêt Parc 5 à 7:59 pendant les vacances scolaires

→ vers Hôtel de Ville

						a		b		a			
Le Cormier	7:38	8:04	11:50	12:10	13:00	13:25	15:50	16:43	17:05	17:21	17:35	18:05	18:23
Cormier Haut	7:41	8:07	11:53	12:13	13:03	13:28	15:53	16:46	17:08	17:24	17:38	18:08	18:26
Cassini	7:44	8:12	11:56	12:16	13:06	13:31	15:57	16:50	17:12	17:28	17:42	18:12	18:30
Arcole	7:49	8:18	12:00	12:20	13:10	13:35	16:01	-	17:18	-	17:48	18:18	18:33
Kennedy	7:54	8:21	-	-	-	-	16:04	-	17:21	-	17:51	18:21	-
Hôtel de Ville	7:59	8:26	-	-	-	13:43	16:11	-	17:26	-	17:56	18:26	-
Gare SNCF	-	-	-	-	-	-	-	17:05	-	17:43	-	-	18:45

a : Passe par Jean Monnet en période scolaire / b : Part de l'arrêt Parc 5 à 16h55



Les arrêts Parc 5 et Sorinières sont également desservis par la ligne 16 du réseau Choletbus

ZA2 Gare SNCF ↔ La Dabardière

Du lundi au vendredi

→ vers La Dabardière

Train en provenance d'Angers	7:03	-	8:07	-	9:07
Train en provenance de Nantes	-	7:21	-	8:20	-
Gare SNCF	7:10	7:28	8:15	8:28	9:15
Parc des Prairies	7:14	7:32	8:19	8:32	9:19
La Dabardière	7:15	7:33	8:20	8:33	9:20

→ vers Gare SNCF

La Dabardière	16:35	16:50	17:35	18:35
Gare SNCF	16:40	16:55	17:40	18:40
Train vers Angers	16:49	-	17:50	18:50
Train vers Nantes	-	17:11	-	18:55

oindre en direct mier et de la Dabardière !

Des modes de transport complémentaires :

En dehors des horaires proposés par les lignes **ZA1** et **ZA2** pensez à nos autres services de mobilité :



VAELS (Vélo à Assistance Electrique en Libre-Service)

Plusieurs stations VAELS sont installées dans les zones d'activité. Consultez le volet « Nos services de mobilité » à l'intérieur de ce guide ou téléchargez l'application Choletbus 2 roues.



Service de **court-voiturage** sur le territoire de Cholet Agglomération. Retrouvez plus d'infos dans notre volet « Nos services de mobilité » à l'intérieur de ce guide ou sur l'application Choletbus.

Le forfait mobilité durable, pensez-y !

Pour tous les salariés des structures engagées dans une démarche PDM (Plan de Mobilité) validée par TPC, le tarif de l'abonnement annuel 26/64 ans bénéficie de 20 % de réduction. Cette réduction est cumulable avec le forfait mobilités durables (FMD), dispositif financier permettant la prise en charge par l'employeur des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail.

Renseignez-vous auprès de votre employeur.